

Communiqué de presse

Une université bilingue dans un canton bilingue !

Bienne, le 3 juillet 2009

1. Consultation du CAF sur la Loi sur l'Université

La révision de la Loi sur l'Université ne prend pas assez en compte les étudiants francophones. Rien – ou presque – n'est fait pour encourager les détenteurs d'une maturité bilingue des gymnases biennois à entamer leur formation universitaire dans le canton de Berne. Dans sa prise de position, le Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne (CAF) demande au canton de saisir l'occasion de cette révision de la loi pour renforcer le bilinguisme de l'Université de Berne. En pleine réflexion sur l'avenir institutionnel de la région, le CAF voit là une possibilité pour le canton de jouer le rôle de pont entre la Suisse romande et la Suisse alémanique.

C'est aujourd'hui que se termine la période de consultation sur la révision partielle de la Loi sur l'Université. Le Conseil des affaires francophones a fait part au canton de sa préoccupation face au bilinguisme déclinant de l'Université de Berne. La révision de la loi vise à adapter l'université à la concurrence accrue entre établissements. Des efforts sont faits pour attirer les étudiants étrangers, en leur proposant de suivre des cours et de passer leurs examens en anglais. S'il comprend ces efforts, le CAF demande au canton d'accorder davantage d'attention aux étudiants francophones, qu'ils proviennent du canton de Berne ou du reste de la Suisse romande. La simple possibilité de rendre leurs travaux ou leurs examens en français ne constitue pas en soi la preuve d'une volonté claire de s'ouvrir aux étudiants francophones.

A l'heure où les gymnases biennois délivrent chaque année un nombre croissant de maturités bilingues, le CAF demande au canton de soigner l'accueil de ces étudiants à l'Université de Berne. Actuellement, la quasi-totalité d'entre eux partent se former dans d'autres universités romandes. En offrant des possibilités de formation dans les deux langues, l'université freinerait cet exode des cerveaux et le canton jouerait pleinement son rôle de lien entre les deux communautés linguistiques du pays, dans le domaine clé de la formation et de la recherche.

2. Une subvention spéciale pour les 5 ans du FFFH

Le CAF se réjouit de l'attribution d'une subvention extraordinaire pour fêter les cinq ans du Festival du Film français d'Helvétie (FFFH). Convaincu de l'importance de cette manifestation pour le rayonnement de la Bienne bilingue, le CAF a soutenu avec force la demande du FFFH. Il salue la décision de l'Office de la culture, qui démontre l'attention portée par le canton à la défense de la culture francophone à Bienne.

Note aux rédactions :

La prise de position du CAF sur la Loi sur l'Université peut être téléchargée sur son site www.caf-bienne.ch. Pour tout complément d'information, veuillez vous adresser à:

- *Mme Béatrice Sermet-Nicolet, présidente du CAF : 032 341 86 10 ou 079 209 34 35*
- *M. David Gaffino, secrétaire général du CAF : 032 323 28 70 ou 078 607 17 65*